

## Fiche de poste : Adjoint éducatif au chef de centre

### Contexte de la mission :

Le SNU (service national universel) est un programme d'émancipation et de responsabilisation des jeunes de 15 à 25 ans. Il a pour but l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes, ainsi que le sens de l'engagement au service de l'intérêt général. Sa mise en œuvre a pour objectifs : le renforcement de la cohésion nationale à travers une mixité sociale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement, l'insertion sociale et professionnelle.

Il se décline en 3 phases successives :

- un **séjour de cohésion** de 12 jours, en internat, fondé sur l'appropriation d'un socle républicain et démocratique, l'esprit de défense et de résilience, des bilans individuels (santé, illettrisme, compétences), une large place est faite aux activités sportives comme vecteurs de cohésion,
- une **mission d'intérêt général**, de 12 jours ou 84 heures perlées, inscrite dans une logique d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, permettant d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- une phase d'**engagement volontaire** d'au moins 3 mois, qui peut être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuie sur les dispositifs de volontariat existants (service civique notamment).

L'**équipe d'encadrement** des séjours de cohésion est constituée par :

- un chef de centre et deux adjoints : un adjoint encadrement et un adjoint éducatif,
- un référent Sport et cohésion, un intendant et un infirmier,
- des capitaines de compagnie et leurs adjoints supervisant 50 à 60 volontaires,
- des tuteurs de proximité chargés d'une maisonnée de 10 à 15 volontaires.

En Isère, 2 centres accueilleront les séjours de cohésion du **21 juin au 2 juillet 2021**

Commune	Centre de séjour	Effectif
Autrans-Méaudre	LE VERTACO	250
Corrençon-en-Vercors	LES RAMBINS	112

### A - Responsabilités particulières de l'adjoint éducatif au chef de centre :

Il seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique, plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités autour des sept thématiques obligatoires. Il porte une attention particulière à la participation et à la pro-activité des volontaires. Son action se déploie dans trois domaines principaux : la préparation du séjour, le suivi de l'emploi du temps et des activités, la mise en œuvre d'une pédagogie active.

#### 1°/ La préparation du séjour de cohésion :

Pour chacune des actions et des activités, l'adjoint éducatif identifie et mobilise les intervenants, décline localement le cahier des charges prévu, adapte les objectifs pédagogiques et les volumes horaires. Il fait mettre en œuvre le projet départemental. Il organise avec le chef de centre, en amont du séjour, la formation de l'équipe d'encadrement (cadres de compagnies et tuteurs de maisonnées) et la journée d'information des intervenants, en référence au cadre fourni.

## 2°/ Le suivi de l'emploi du temps et des activités :

Partant des sept thématiques obligatoires, il participe à l'élaboration de l'emploi du temps et le propose au chef de centre. Il le diffuse ensuite aux intervenants et s'assure de son application.

A l'occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessitent une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social. En lien avec le chef de centre il assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence des jeunes volontaires.

A l'issue du séjour de cohésion, il apporte son concours au bilan de celui-ci en se conformant aux modalités d'évaluation.

## 3°/ La mise en œuvre de pédagogies actives :

Il assure, au sein de l'équipe d'encadrement, la promotion et la mise en œuvre de pédagogies actives permettant l'implication, la prise d'initiative et les relations constructives entre les jeunes volontaires. Il accompagne les actions dont il vérifie la réalisation dans le cadre prescrit.

En amont du séjour, en lien avec les ressources locales, il aura identifié avec les intervenants, les activités collectives, culturelles, de pleine nature, etc., à mettre en œuvre pour répondre aux sept thématiques du programme.

En lien avec l'adjoint encadrement, il veille à ce que la pédagogie active sous-tende la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs de maisonnée et les cadres de compagnie.

## B – Expérience requise et compétences de l'adjoint éducatif :

Il justifie d'une expérience significative dans la direction d'une structure d'accueil de mineurs, d'un établissement scolaire ou d'éducation populaire. Il s'engage à suivre les formations préalables au séjour de cohésion, en vue de sa qualité pédagogique.

Les compétences attendues sont :

- le sens des relations humaines (leadership, maîtrise de soi, sens de l'initiative),
- la connaissance du public adolescent (aspects psychologiques et sociaux),
- la capacité de management et de gestion des conflits,
- la prise en compte des jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers.

## C – Le contrat :

Contrat éducatif d'engagement (CEE) établi pour une période de **27 jours**

Rémunération journalière de 100 € net

Préparation du séjour	Temps de formation	Rencontre intervenants	Accueil avant séjour 20/06	Séjour du 21/06 au 02/07	Repos compensateur	Evaluation et bilan
3	5	2	1	12	2	2

Candidature à adresser à :

Date limite de réception :